Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Lucie Chiasson	2011320	Le 15 juin 2023
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Les P'tites Tornades		(506) 344-5404
Adresse		
64 rue Arlequin Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sylvie Richardson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - L'administrateur est titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou possède une formation équivalente. - L'établissement fournit une orientation positive aux enfants. o Un employé de famille petite enfance est venu donner quelque truc afin d'amélioré les comportements et aider l'éducatrice. - La routine est maintenue de façon conforme à la loi. Pendant ma visite, à mon arrivée les enfants sont en jeu libre et se préparent pour le rangement et se préparer pour la collation. Par la suite, les amis préparent la carte pour la fête des Pères.

original signé par
Sylvie Richardson — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

15 juin 2023 — Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date